

ZPPAUP... Kesako ?

ZPPAUP est l'acronyme de : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. Il s'agit d'un dispositif analogue à celui de Secteur Sauvegardé, à ceci près qu'il ne concerne que l'extérieur des bâtiments. Il donne des moyens supplémentaires pour préserver des ensembles environnementaux le méritant.

A Paris, il existe deux secteurs sauvegardés (Marais et 7ème arrondissement). Il n'y a pas (encore) de ZPPAUP à Paris.

Préconisations :

. Des règles précises sont définies de manière concertée entre tous les acteurs (hôtel de ville, mairies, Etat, résidents, commerçants...). Elles viennent compléter celles existantes, apparaissant dans une foultitude de documents épars.

. Les modifications concernant le patrimoine doivent recevoir l'avis favorable des Architectes des Bâtiments de France, qui vérifient la conformité avec les règles.

. L'Hôtel de Ville est tenu de suivre un éventuel avis défavorable des Architectes des Bâtiments de France.

Parmi les autres avantages :

. Toutes les règles en vigueur sont rassemblées au sein d'un même document.

. Il y a une forte opération de sensibilisation des habitants et commerçants lors de la mise en place de la ZPPAUP.

. Préalablement à la mise en place d'une ZPPAUP, il y a un recensement précis du patrimoine du secteur concerné.

. Sa solennité permet de sensibiliser les instances judiciaires à une action rapide, en cas de recours.

. Les règles peuvent évoluer, après une nouvelle concertation.

Mise en place :

L'Hôtel de Ville a un rôle central dans la mise en place de la ZPPAUP. Il est appuyé notamment par les mairies d'arrondissement et l'Etat. L'Hôtel de Ville doit voter le lancement du projet de ZPPAUP puis, en bout de course, voter la mise en place. Entre temps, il y a des navettes entre plusieurs instances, et une enquête publique. La ZPPAUP est consacrée par décret.

Où en sommes-nous ?:

La Maire du 5ème arrondissement, sensible aux attentes des résidents, a, depuis 2007, réuni plusieurs conseils de quartiers sur le sujet ainsi qu'un conseil des associations. Elle a, au cours de ces réunions publiques, instruit le dossier, en interrogeant les responsables des différentes instances : Bâtiments de France, Services de l'Hôtel de ville et recueilli les remarques d'habitants de l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement du 5ème a voté, le 27 juin 2008, un vœu de mise en place de ZPPAUP. Les 11 votants de la majorité (UMP), emmenés par Jean Tibéri ont voté pour. Et nous les en félicitons. Les 3 votants de l'opposition (PS), emmenés par Lyne Cohen-Solal se sont abstenus. Nous encourageons très vivement la conseillère de Paris à faire voter la mise en place de la ZPPAUP par le Conseil de Paris.

Nous craignons certaines hésitations du côté de la majorité à l'Hôtel de Ville :

M. Jean-Pierre Lecoq a fait voter deux fois au Conseil de Paris la mise en place d'une ZPPAUP pour le quartier Saint-Germain. Mais la majorité à l'Hôtel de Ville ne donne pas suite. Probablement parce qu'elle ne veut pas se sentir liée aux décisions des Architectes des Bâtiments de France et garder son pouvoir discrétionnaire.

Nous espérons que les élus du PS à l'hôtel de ville considéreront l'enjeu essentiel que représente la préservation du Quartier Latin. En outre, tous ceux qui auront fait avancer le projet pourront s'en prévaloir lors des prochaines élections.